



15

 nov.
2017
▲ Niv. 2

 L'État a
répondu

Belgique

Création de l'alerte : 27 oct. 2015

Des journalistes arrêtés et contraints d'effacer leurs images lors d'une manifestation anti-TTIP

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : FEJ/FIJ

Dans le cadre d'une manifestation à Bruxelles le 15 octobre 2015 contre le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP en anglais), au moins trois journalistes freelances ont été arrêtés par la police belge qui a en profité pour procéder à la destruction du matériel de presse. Thomas Michel et Maxime Lehoux, deux journalistes couvrant la manifestation pour Zin TV, une chaîne de télévision sur internet, ainsi qu'un journaliste freelance professionnel italien détenteur de la carte de presse officiel, ont été forcés d'effacer leurs images documentant la violence policière utilisée à l'égard des manifestants. Les policiers ont invoqué le niveau d'alerte 3 (terrorisme) pour justifier l'effacement de la totalité des images tandis que les journalistes précisent qu'ils se sont clairement identifiés comme journalistes auprès des policiers et qu'ils ne faisaient que filmer des images publiques ne se rapportant pas aux dispositifs de sécurité. La ligue belge des droits de l'homme précise que le journaliste italien a été privé de liberté pendant six heures pour avoir filmé une intervention policière sur la voie publique dans le cadre de ces manifestations anti-TTIP.

MISES À JOUR

15 nov. 2017 : Le 14 novembre 2017, après la plainte déposée par Thomas Michel et Maxime Lehoux (ZIN TV) contre deux policiers fédéraux néerlandophones, la Chambre du conseil francophone auprès du Tribunal de première instance de Bruxelles a renvoyé l'affaire devant la Chambre du conseil néerlandophone.

➔ Article publié sur Sudinfo.be : 'Deux policiers sont suspectés d'avoir effacé des données vidéo de reporters de ZIN TV'

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ Article sur le site web de ZIN TV: "Arrestation d'une équipe de ZIN TV lors de la manifestation contre le TTIP à Bruxelles"
- ➔ Article sur le site web de la LDH: "Journalistes et citoyens ont le droit de filmer l'action policière"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



29 avr. 2016 | Réponse du Gouvernement belge

- ➔ Lettre de la Représentation Permanente de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE



29 févr. 2016 | Fiche thématique relative à la couverture médiatique des manifestations

- ➔ Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et des règles et principes européens (Conseil de l'Europe, UE, OSCE) relatifs à la couverture médiatique des manifestations (disponible en anglais uniquement)

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.